

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

19h

COMPTE RENDU

Etaients présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Gaston DUCHATEAU, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Philippe ATTAGNANT.

Etaients absents :

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Hubert de BESOMBES (donne pouvoir à Gaston DUCHATEAU), Suzette SAUVEGRAIN (donne pouvoir à Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2018

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018.

Philippe ATTAGNANT souhaite faire apparaître sur le compte-rendu sa remarque sur le fait qu'aucune municipalité concernée par l'arrêt du reversement du produit de foncier bâti par la commune de Saint Crépin Ibouvilliers n'ait demandé une audience auprès du Maire Alain LETELLIER.

Monsieur le Maire indique que cette remarque sera incluse dans le compte rendu du 6 mars 2018.

En l'absence de question ou de remarque complémentaire, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Sylvie JULIÉ).

2. Vote du compte administratif 2017 :

Réuni sous la présidence de Danielle PUISSANT, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Christian NEVEU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	654 769,79€
Recettes :	777 508,42€
Excédent 2016 reporté :	203 855,03€
Excédent cumulé :	326 593,66€

Section d'investissement

Dépenses :	485 752,49€
Recettes :	114 886,55€
Excédent 2016 reporté :	231 199,12€
Déficit cumulé :	139 666,82€

Sous la présidence de Danielle PUISSANT, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, vote le compte administratif 2017 à 14 voix Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU).

3. Vote du compte de gestion 2017 :

Monsieur le Maire expose, en accord avec Monsieur le percepteur, que le compte de gestion est en tout point pareil avec le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2017 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian NEVEU,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de 2017,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de financement de la section d'investissement (en ligne 001) : 139 666,82€

Excédent de financement de la section de fonctionnement (en ligne 002) : 68 354,22€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'affectation des résultats à l'unanimité.

5. Vote des taux 2018 :

Dans le contexte de l'arrêt du reversement du produit de foncier bâti (confère conseil municipal du 6 mars 2018) par la commune de Saint Crépin Ibouvilliers s'élevant à 65 000€ environ pour l'année 2018, des mesures d'économie tant sur le budget de fonctionnement que celui du budget d'investissement seront proposées au Conseil municipal au point 6. Néanmoins ces mesures ne suffisent pas pour permettre de répondre aux engagements pris par la commune sur les prochaines années. C'est la raison pour laquelle la commission budget qui s'est réunie le 20 mars 2018 propose d'augmenter les trois taux de la commune de 10% (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Les taux proposés sont les suivants :

Taxe d'habitation	11,35%
Taxe foncière bâti	20,69%
Taxe foncière non bâti	47,93%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 8 voix Pour, 3 Abstentions (Sylvie JULIÉ, Alain JOLIVOT, Patrick AFCHAIN) et 4 Contres (Gaston DUCHATEAU, Suzette SAUVEGRAIN, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Philippe ATTAGNANT) pour porter le taux de la taxe d'habitation à 11,35%, la taxe foncière sur le bâti à 20,69% et la taxe foncière sur le non bâti à 47,93%.

6. Vote du budget primitif 2018 (par chapitre) :

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à la commission budget qui s'est réunie le 20 mars 2018. La commission budget a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	313 551€
<i>11 voix Pour, 4 Abstentions (Alain JOLIVOT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU)</i>	
012 Charges de personnel	220 000€
<i>Unanimité</i>	
014 Atténuation de produits	4 000€
<i>Unanimité</i>	
023 Virement à la section d'investissement	74 391,09€
<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Alain JOLIVOT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN)</i>	
042 Opérations d'ordre entre section	893€
<i>Unanimité</i>	
65 Autres charges de gestion courante	56 000€
<i>11 voix Pour, 1 Abstention (Alain JOLIVOT) et 3 Contres (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU)</i>	
66 Charges financières	27 450€
<i>Unanimité</i>	
67 Charges exceptionnelles	105 811,96€
<i>10 voix Pour et 5 Contres (Alain JOLIVOT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU, Philippe ATTAGNANT)</i>	

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté <i>Unanimité</i>	68 354,32€
70 Produits des services <i>Unanimité</i>	37 600€
73 Impôts et taxes <i>10 voix Pour et 5 Contres (Alain JOLIVOT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU, Philippe ATTAGNANT)</i>	521 573,73€
74 Dotations et participations <i>Unanimité</i>	153 569€
75 Autres produits de gestion courante <i>Unanimité</i>	21 000€

Section d'investissement**DEPENSES**

001 Solde d'exécution d'investissement reporté <i>Unanimité</i>	139 666,82€
16 Remboursement d'emprunts <i>Unanimité</i>	74 962,25€
204 Subventions d'équipement versées <i>Unanimité</i>	9 067,83€
21 Immobilisation corporelles <i>11 voix Pour et 4 Contres (Alain JOLIVOT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU)</i>	58 657,98€
23 Immobilisations en cours <i>14 voix Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU)</i>	149 086,98€

RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement <i>14 voix Pour et 1 Abstention (Alain JOLIVOT)</i>	74 391,09€
040 Opérations d'ordre entre section <i>Unanimité</i>	893€
10 Dotations de fonds divers Réserves <i>Unanimité</i>	258 239,34€
13 Subventions d'investissement <i>14 voix Pour et 1 Abstention (Gaston DUCHATEAU)</i>	97 917,84€

7. Indemnités des élus :

Monsieur le Maire et les 3 adjoints proposent au Conseil municipal de réduire leurs indemnités d'élus de 30% pour contribuer aux efforts de réduction des dépenses de la commune dans ce contexte exceptionnel d'arrêt du reversement du produit de foncier bâti par la commune de Saint Crépin Ibouvilliers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réduction de 30% des indemnités des élus.

8. RIFSEEP. :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la rémunération des employés communaux est constituée d'une rémunération fixe (ou de base) et de deux types de primes (IAT et IEMP). Or le code général des Collectivités territoriales a subi des modifications et ces deux types de primes sont remplacés par le RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitare des **F**onctions de **S**ujétions **E**xpertise **E**ngagement **P**rofessionnel).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'instauration du RIFSEEP pour les agents y relevant.

9. Avenant n°1 – Convention partenariat Médiathèque Départementale de l’Oise et la bibliothèque municipale : Matériel audiovisuel et consoles de jeux vidéo

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer un avenant de convention avec la Médiathèque Départementale de l’Oise afin de bénéficier au sein la bibliothèque municipale d’un prêt de matériel audiovisuel et de consoles de jeux vidéo, pour mettre en place des animations dans un espace dédié dans l’enceinte de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
Autorise M. le Maire à signer l’avenant de convention avec la Médiathèque Départementale de l’Oise.

QUESTIONS DIVERSES:

A) Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire informe que la commission Association a octroyé les subventions suivantes :

APE	500€
Anciens Combattants	450€
Association de Jumelage	600€
Fleurs des champs	600€
Gymnastique volontaire	200€
Karaté	300€
Petites Aiguilles de Villeneuve	200€
ASDAPA	100€
Amicale des donneurs de sang	100€

Certaines associations ci-dessus seront sollicitées pour compléter leur dossier de demande pour que le versement de la subvention octroyée puisse se réaliser.

La commission Association étudiera les demandes de subvention en cours d’année pour les associations n’ayant pas pu déposer leurs dossiers.

B) **Patrick AFCHAIN** demande si le PLU impose des places de parking sur l’ancienne propriété de l’Orangerie ?
Monsieur le Maire précise que les divisions de cette propriété ont fait sujet de demandes administratives qui doivent se conformer à notre PLU. Les autorisations ont été délivrées car les propriétaires ont prévus trois places de parking sur chaque parcelle divisée.

Monsieur le Maire demande au Conseil s’il y a d’autres questions diverses.

L’ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

A Villeneuve les Sablons, le 3 Avril 2018.



Le Maire,

C. NEVEU